



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux Référence : RAAT 448LAL0102

Arrêté du 16/07/2019

R. 4412-97 à R. 4412-97-6 du Code du Travail issu du décret 2017-899 du 9 mai 2017 modifié par le décret 2019-251 du 27 mars 2019 Norme NF X 46-020 d'août 2017

Le 13/04/2021



Bien: Appartement

Adresse: 24 allée DES CEDRES 77400 LAGNY-SUR-MARNE

Numéro de lot : 448LAL0102 Référence Cadastrale : NC

PROPRIETAIRE

HABITAT 77 OPH de Seine et Marne ANT.Paris VALLEE MARNE 24 COURS DES DEUX PARCS 77420 CHAMPRS SUR MARNE

DEMANDEUR

HABITAT 77 OPH de Seine et Marne ANT.Paris VALLEE MARNE 24 COURS DES DEUX PARCS 77420 CHAMPRS SUR MARNE

INFORMATIONS GENERALES

Type de bien : Appartement

Adresse: 24 allée DES CEDRES

77400 LAGNY-SUR-MARNE

Propriétaire:

Réf. Cadastrale : NC

Bâti: Oui Mitovenneté: Oui

CONCLUSION

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Date de visite : 13/04/2021

Opérateur de repérage : Rabah AYOUAZ

Ce rapport ne peut être utilisé que dans son intégralité.

Ce document reste la propriété de la société SOCOBAT Expertises et ne peut être utilisé pour aucun acte, sans que son paiement intégral n'ait été réalisé - tout contrevenant encours des sanctions pénales et des dommages et intérêts.

\miant





Référence: RAAT_448LAL0102

1 Description de la mission

1.1 Objet de la mission :

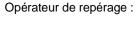
Le repérage de l'amiante avant travaux dans les immeubles bâtis, défini à l'article R. 4412-97 du code du travail, consiste à rechercher, identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux et interventions visés à l'article R. 4412-94 du code du travail et définis par le donneur d'ordre.

Références de l'ordre de mission : RAAT_448LAL0102

I.2 Identification complète des différents intervenants et parties prenantes :			
Propriétaire de l'immeuble :			
Demeurant :			
Représenté par :			
Commanditaire du repérage :			
Opérateur ayant réalisé le repérage :	Monsieur Rabah AYOUAZ		
Nom et adresse de l'entreprise :	SOCOBAT-EXPERTISES 54 rue gabriel pé	ri 92120 MONTROUGE	
N° de Siret :	45307976600037		
RCP-compagnie-n° de police :	AXA - 5411202104		
Nom et prenom de l'opérateur de repérage :	Rabah AYOUAZ		
N° de Certification :	C017-SE04-2017		
Date d'expiration de la certification :	08/01/2023		
Organisme certificateur :	QUALIT COMPETENCES CERTIFICATIONS		
1.3 Identification complète de l	'immeuble concerné :		
Dénomination :	Bâtiment		
Adresse complète :	24 allée DES CEDRES 77400 LAGNY-SUR-	MARNE	
Référence Cadastrale :	NC		
1.4 Identification du Bâtiment d	concerné :		
Date du PC ou date de construction :	Permis de Construire :	Construction :	
Fonction principale du bâtiment :	Appartement		
Autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné :			

Signataire du rapport

Signature et Visa



Rabah AYOUAZ SOCOBAT-EXPERTISES Le 29/04/2021 miante





SOMMAIRE

DESCRIPTION DE LA MISSION	2
OBJET DE LA MISSION :	2
IDENTIFICATION COMPLETE DES DIFFERENTS INTERVENANTS ET PARTIES PRENANTES :	2
IDENTIFICATION COMPLETE DE L'IMMEUBLE CONCERNE :	2
IDENTIFICATION DU BATIMENT CONCERNE :	2
SIGNATAIRE DU RAPPORT	2
PROGRAMME DE TRAVAUX	5
CADRE DE LA MISSION DE REPERAGE	6
PERIMETRE DU REPERAGE : LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES CONCERNES (ZONE D'INTERVENTION) :	6
PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES / LOCAUX A INVESTIGUER	6
PROGRAMME DE REPERAGE	6
RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES	6
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
DATES ET NATURE DES VISITES SUR SITE	6
ÉCARTS, ADJONCTIONS, SUPPRESSIONS PAR RAPPORT AUX NORMES EN VIGUEUR CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME NF X 46-020	ε
CONDITIONS D'INACCESSIBILITE OU D'IMPOSSIBILITE DE REALISER DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES	6
LISTE DES ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES	7
RESULTATS DU REPERAGE	9
RESULTATS DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE :	9
LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS REPERES	10
LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANTS DE L'AMIANTE REPERES	
RAPPEL DES OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE CONCERNE PAR LA MISSION DE REPERAGE	11
ANNEXE : FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	12
ANNEXE : PLANS ET/OU CROQUIS	18
ANNEXE : PROCES VERBAUX D'ANALYSE	21
ANNEXE : ATTESTATION D'ASSURANCE	29





CONCLUSION

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante repérés

N° du local	Localisation	materiau	Etage		all	Référence (ZPSO)
3	Séjour/salon	Colle - Linoleum	1er	Résultat d'analyse	P001	Z001
4	Chambre n°2	Colle - Linoleum	1er	Résultat d'analyse	P011	Z011

Exclusions

Néant





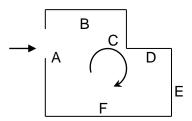
2 Programme de Travaux

Le programme de travaux envisagé par le Donneur d'Ordre prévoit :

- Travaux sols et murs du logement

Intitulé

Sens du repérage pour évaluer un local :



Remarques:

Les prélèvements et sondages ont été effectués dans des endroits peu visibles afin d'éviter au maximum les dégradations visuelles et matérielles. Ils ont été systématiquement surfactés et/ou rebouchés avec un enduit blanc. Par ailleurs ces prélèvements ont été effectués le plus souvent et autant que possible sur des parties déjà détériorées.

Objet et limites de la mission :

La Société SOCOBAT Expertises a été sollicitée afin d'effectuer un repérage avant travaux, sur les éléments constitutifs du bâtiment, en vue d'identifier et de localiser les matériaux ou produits contenant de l'amiante incorporés dans l'immeuble.

L'inspection porte sur les matériaux et produits des composants de la construction, avec dépose éventuelle de revêtement de sol et/ou plafond, démolition de coffrage, prélèvements et analyses, sans manipulation importante de mobilier, et est limitée aux parties visibles et accessibles à la date de l'inspection.

Le maitre d'ouvrage devant nous fournir l'accessibilité à l'ensemble des locaux et parties du bâtiment, les locaux n'ayant pu être visités feront l'objet d'une étude complémentaire.

Dans le cadre des futurs travaux qui nous ont été décrits, des prélèvements sur toute l'épaisseur des matériaux concernés ont été réalisés, tout en veillant à l'homogénéité des zones inspectées afin de ne pas effectuer de prélèvements inutiles.

Ces repérages sont réalisés suivant l'arrêté du 16 juillet 2019 et la Norme NF X46-020 version 2017





3 Cadre de la mission de repérage

3.1 Périmètre du repérage : locaux et parties d'immeubles concernés (zone d'intervention) :

Parties d'immeuble concernées / Locaux à investiguer

Parties d'immeuble concernées ou Locaux à investiguer	Etage	N° du local
Entrée	1er	1
Chambre n°1	1er	2
séjour/salon	1er	3
Chambre n°2	1er	4
Balcon n°1	1er	5
Chambre n°3	1er	6
Balcon n°2	1er	7
Cuisine	1er	8
Dégagements	1er	9
wc	1er	10
Salle de Bains	1er	11

Programme de repérage

Liste des composants et parties de composants à inspecter découlant du programme des travaux, conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019 :

3.2 Rapports précédemment réalisés

Néant

4 Conditions de réalisation du repérage

4.1 Dates et Nature des visites sur site

Néant

4.2 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur Conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020

4.3 Conditions d'inaccessibilité ou d'impossibilité de réaliser des investigations approfondies

Néant





4.4 Liste des Zones présentant des Similitudes d'Ouvrages

Dans le cadre de la mission de repérage, l'opérateur de repérage a défini les Zones Présentant des Similitudes d'Ouvrages suivantes :

Z001: Plancher Colle Linoleum (continue: NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)
séjour/salon	Plancher	Colle - Linoleum	

Z002: Cloisons Enduit / Plâtre Papier peint (continue: NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)	
Entrée	Cloisons	Enduit / Plâtre - Papier peint		
Chambre n°1	Cloisons	Enduit / Plâtre - Papier peint		
séjour/salon	Cloisons	Enduit / Plâtre - Papier peint		
Chambre n°2	Cloisons	Enduit / Plâtre - Papier peint		
Chambre n°3	Cloisons	Enduit / Plâtre - Papier peint		
Dégagements	Cloisons	Enduit / Plâtre - Papier peint		

Z003: Mur Enduit / Plâtre Papier peint (continue: NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)
Entrée	Mur	Enduit / Plâtre - Papier peint	
Chambre n°1	Mur	Enduit / Plâtre - Papier peint	
séjour/salon	Mur	Enduit / Plâtre - Papier peint	
Chambre n°3	Mur	Enduit / Plâtre - Papier peint	





Z004 : Mur facade Enduit / Plâtre Papier peint (continue : NON)				
Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)	
Chambre n°1	Mur facade	Enduit / Plâtre - Papier peint		
séjour/salon	Mur facade	Enduit / Plâtre - Papier peint		
Chambre n°2	Mur facade	Enduit / Plâtre - Papier peint		
Chambre n°3	Mur façade	Enduit / Plâtre - Papier peint		

Z005: Plancher Colle Carrelage (continue : NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)
Cuisine	Plancher	Colle - Carrelage	
wc	Plancher	Colle - Carrelage	
Salle de Bains	Plancher	Colle - Carrelage	

Localisation

Désignation

Matériau ou Produit identifié

Cuisine

Cloisons

Cloisons

Enduit / Plâtre - Peinture

WC

Cloisons

Enduit / Plâtre - Papier peint

Z007 : Mur Enduit / Plâtre Peinture (continue : NON)				
Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)	
Cuisine	Mur	Enduit / Plâtre - Peinture		
WC	Mur	Enduit / Plâtre - Papier peint		





Z008 : Mur façade Enduit / Plâtre Peinture (continue : NON)				
Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)	
Cuisine	Mur façade	Enduit / Plâtre - Peinture		
<u> </u>				
Z009 : Plancher Colle Dalles de sol (continue : NON)				
Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence	

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)
Entrée	Plancher	Colle - Dalles de sol	
Dégagements	Plancher	Colle - Dalles de sol	

Z010 : Plancher Colle Linoleum (continue : NO	N)		
Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)
Chambre n°1	Plancher	Colle - Linoleum	
Chambre n°3	Plancher	Colle - Linoleum	

Z011 : Plancher Colle Linoleum (continue : NO	N)		
Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)
Chambre n°2	Plancher	Colle - Linoleum	

5 Résultats du repérage 5.1 Résultats de l'Analyse Documentaire : Titre

Programme de travaux





5.2 Liste des matériaux et produits repérés

Local	Etage	Zone	Elément	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence d'amiante (oui/non)	état de dégradation abrégé	Estimation de la quantité
		А	Mur	Enduit / Plâtre - Papier peint	Résultat d'analyse (P003)	Non	MD	
Entrée	1er	B, C, D	Cloisons	Enduit / Plâtre - Papier peint	Résultat d'analyse (P002)	Non	MD	
		Sol	Plancher	Colle - Dalles de sol	Résultat d'analyse (P009)	Non	MD	
		A, D	Cloisons	Enduit / Plâtre - Papier peint	Résultat d'analyse (P002)	Non	MD	
Chambre n°1	1er	В	Mur	Enduit / Plâtre - Papier peint	Résultat d'analyse (P003)	Non	MD	
		С	Mur facade	Enduit / Plâtre - Papier peint	Résultat d'analyse (P004)	Non	MD	
		Sol	Plancher	Colle - Linoleum	Résultat d'analyse (P010)	Non	MD	
		A, B, C, F	Cloisons	Enduit / Plâtre - Papier peint	Résultat d'analyse (P002)	Non	MD	
Séjour/salon	1er	D, E, G	Mur	Enduit / Plâtre - Papier peint	Résultat d'analyse (P003)	Non	MD	
·		Sol	Plancher	Colle - Linoleum	Résultat d'analyse (P001)	Oui	MD	
		Н	Mur facade	Enduit / Plâtre - Papier peint	Résultat d'analyse (P004)	Non	MD	
		A, B, D	Cloisons	Enduit / Plâtre - Papier peint	Résultat d'analyse (P002)	Non	MD	
Chambre n°2	1er	С	Mur facade	Enduit / Plâtre - Papier peint	Résultat d'analyse (P004)	Non	MD	
		Sol	Plancher	Colle - Linoleum	Résultat d'analyse (P011)	Oui	MD	
		A, D, E, F	Cloisons	Enduit / Plâtre - Papier peint	Résultat d'analyse (P002)	Non	MD	
Chambre n°3	1er	С	Mur	Enduit / Plâtre - Papier peint	Résultat d'analyse (P003)	Non	MD	
		В	Mur façade	Enduit / Plâtre - Papier peint	Résultat d'analyse (P004)	Non	MD	
		Sol	Plancher	Colle - Linoleum	Résultat d'analyse (P010)	Non	MD	
Cuisine	1er	A, B	Cloisons	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P006)	Non	MD	

Amiant







Local	Etage	Zone	Elément	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence d'amiante (oui/non)	état de dégradation abrégé	Estimation de la quantité
		С	Mur façade	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P008)	Non	MD	
		D	Mur	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P007)	Non	MD	
		Sol	Plancher	Colle - Carrelage	Résultat d'analyse (P005)	Non	MD	
Dégagements	1er	A, B, C, D	Cloisons	Enduit / Plâtre - Papier peint	Résultat d'analyse (P002)	Non	MD	
		Sol	Plancher	Colle - Dalles de sol	Résultat d'analyse (P009)	Non	MD	
		A, B, D	Cloisons	Enduit / Plâtre - Papier peint	Résultat d'analyse (P006)	Non	MD	
WC	1er	С	Mur	Enduit / Plâtre - Papier peint	Résultat d'analyse (P007)	Non	MD	
		Sol	Plancher	Colle - Carrelage	Résultat d'analyse (P005)	Non	MD	
		Sol	Plancher	Colle - Carrelage	Résultat d'analyse (P005)	Non	MD	

5.3 Liste des matériaux et produits contenants de l'amiante repérés

Eléments contenant de l'amiante :

N° Local	Local	Elément	Zone	Matériau / Produit	Méthode	référence du prélèvem ent	dégradati	(AVT2019) Quantifica tion
3	Séjour/salon	Plancher	Sol	Colle - Linoleum	Résultat d'analyse (P001)	P001	MD	
4	Chambre n°2	Plancher	Sol	Colle - Linoleum	Résultat d'analyse (P011)	P011	MD	

5.4 Rappel des obligations du propriétaire concerné par la mission de repérage

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au l de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

RAAT_448LAL0102 A



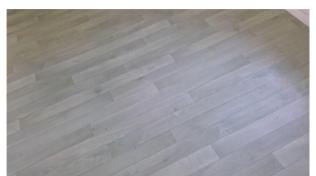


ANNEXE: Fiches d'identification et de cotation

ELEMENT : Cloisons				
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation		
	RAAT_448LAL0102	1er - Salle de Bains Cloisons - A, B, F		
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau		
Rabah AYOUAZ		Enduit / Plâtre - Faïence		
	Résultat amiante			
	Néant			
	Commentaires			
1	Ne rentre pas dans le programme	des travaux		

PRELEVEMENT: P001

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation		
	RAAT_448LAL0102	1er - séjour/salon Plancher - Sol		
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau		
Rabah AYOUAZ	13/04/2021	Colle - Linoleum		
Déscritet emiserte				

Résultat amiante

Présence d'amiante (Fibres d'amiante de type chrysotile)





PRELEVEMENT: P002 Emplacement Nom du client Numéro de dossier RAAT_448LAL0102 RAAT_448LAL0102 Cloisons - A, B, C, F Nom de l'opérateur Rabah AYOUAZ 13/04/2021 Résultat amiante

absence d'amiante

Р	RELEVEMENT: P003	
	Emplacement	
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
	RAAT_448LAL0102	1er - séjour/salon Mur - D, E, G
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
Rabah AYOUAZ	13/04/2021	Enduit / Plâtre - Papier peint
	Résultat amiante	
	absence d'amiante	





PRELEVEMENT: P004 Emplacement Nom du client Numéro de dossier Localisation 1er - séjour/salon Mur facade - H Nom de l'opérateur Rabah AYOUAZ 13/04/2021 Résultat amiante

absence d'amiante

	PRELEVEMENT: P005	
	Emplacement	
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
	RAAT_448LAL0102	1er - Cuisine
	10001_440LAL0102	Plancher - Sol
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
Rabah AYOUAZ	13/04/2021	Colle - Carrelage
	Résultat amiante	
	absence d'amiante	



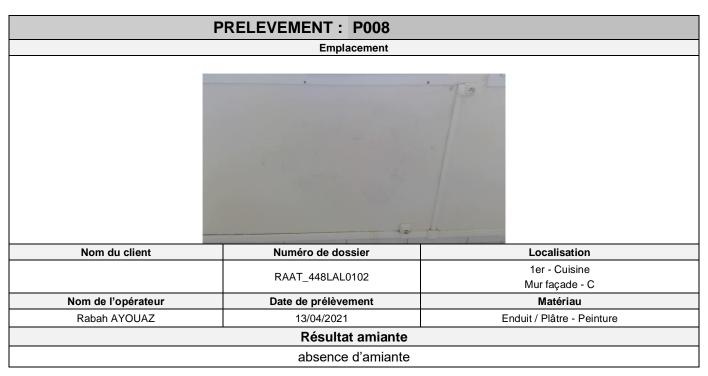


PRELEVEMENT: P006 **Emplacement** Nom du client Numéro de dossier Localisation 1er - Cuisine RAAT_448LAL0102 Cloisons - A, B Nom de l'opérateur Date de prélèvement Matériau Rabah AYOUAZ 13/04/2021 Enduit / Plâtre - Peinture Résultat amiante absence d'amiante

Р	RELEVEMENT: P007	
	Emplacement	
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
	RAAT_448LAL0102	1er - Cuisine Mur - D
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
Rabah AYOUAZ	13/04/2021	Enduit / Plâtre - Peinture
	Résultat amiante	
	absence d'amiante	







	PRELEVEMENT: P009	
	Emplacement	
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
	RAAT_448LAL0102	1er - Entrée Plancher - Sol
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
Rabah AYOUAZ	13/04/2021	Colle - Dalles de sol
	Résultat amiante	
	absence d'amiante	





PRELEVEMENT: P010

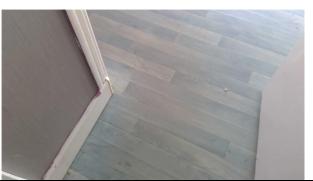
Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
	RAAT_448LAL0102	1er - Chambre n°1 Plancher - Sol
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
Rabah AYOUAZ	13/04/2021	Colle - Linoleum
	Résultat amiante	
	absence d'amiante	

PRELEVEMENT: P011

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation		
	RAAT_448LAL0102	1er - Chambre n°2 Plancher - Sol		
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau		
Rabah AYOUAZ	13/04/2021	Colle - Linoleum		
Pácultat amienta				

Résultat amiante

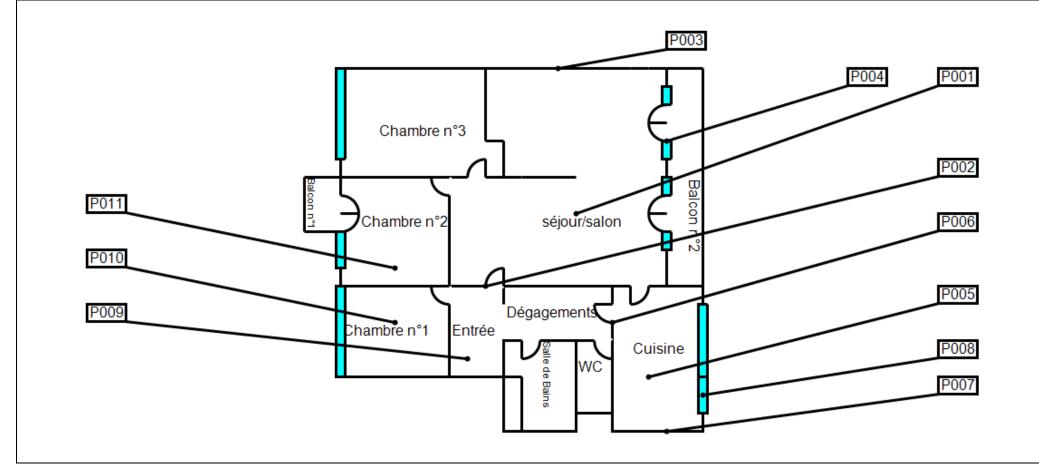
Présence d'amiante (Fibres d'amiante de type chrysotile)





ANNEXE : Plans et/ou Croquis

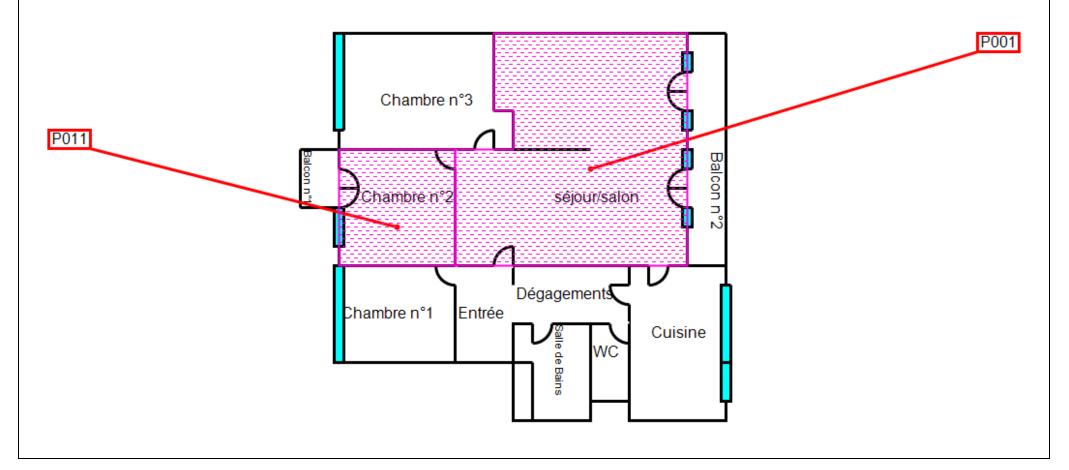
SOCOBAT Experience	Planche de repérage				
Client :			Titre :	Croquis N°1	
N° dossier :	RAAT_448LAL0102			Bâtiment	
N° planche :	1/2	Version: 0	Adresse :	24 allée DES CEDRES	
Type:	Croquis			77400 LAGNY-SUR-MARNE	
Date :	29/04/2021		Localisation / Bâtiment :		
Intervenant:	Rabah AYOUAZ		Niveau :		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostic	cs	Commentaire :		



SOCOBAT Expertises	Planche de repérage				
Client :			Titre :	Croquis N°2	
N° dossier :	RAAT_448LAL0102			Bâtiment	
N° planche :	2/2	Version: 0	Adresse :	24 allée DES CEDRES	
Type:	Croquis			77400 LAGNY-SUR-MARNE	
Date :	29/04/2021		Localisation / Bâtiment :		
Intervenant :	Rabah AYOUAZ		Niveau :		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics		Commentaire :		

<u>Legende :</u> colle linoléum+ dalle de sol

one microam - dane de cor







ANNEXE: Procès verbaux d'analyse

PV 00720210400530148



Analyses pour le Bâtiment

A.R.C SOCOBAT EXPERTISES Monsieur Rabah AYOUAZ 54 Rue Gabriel Péri 92120 MONTROUGE

Notre référence : AR-21-LH-021314-01

Numéro de dossier : 21H010983

Référence de dossier :

RAAT_448LAL0102 A - Bâtiment 24 allée DES CEDRES 77400

LAGNY-SUR-MARNE

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- Nº 21H010983-001 Référence P001-1er séjour/salon Sol Plancher Colle Linoleum, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- N° 21H010983-002
 Référence P002-1er séjour/salon A, B, C, F Cloisons Enduit / Plâtre Papier peint, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- N° 21H010983-003 Référence P003-1er séjour/salon D, E, G Mur Enduit / Plâtre Papier peint, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- N° 21H010983-004 Référence P004-1er séjour/salon H Mur facade Enduit / Plâtre Papier peint, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- N° 21H010983-005 Référence P005-1er Cuisine Sol Plancher Colle Carrelage, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- N° 21H010983-006 Référence P006-1er Cuisine A, B Cloisons Enduit / Plâtre Peinture, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- <u>N° 21H010983-007</u> Référence *P007-1er Cuisine D Mur Enduit / Plâtre Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- N° 21H010983-008 Référence *P008-1er Cuisine C Mur facade Enduit / Plâtre Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Eurofins Analyses pour le Bătiment IIe de France SAS
117. Quai de Valmy
117. Quai de Valmy
118: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.friamiante/analyses/
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 629 293 912 APE 71208







Analyses pour le Bâtiment

- N° 21H010983-009 Référence P009-1er Entrée Sol Plancher Colle Dalles de sol, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- <u>N° 21H010983-010</u> Référence *P010-1er Chambre n°1 Sol Plancher Colle Linoleum*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- N° 21H010983-011 Référence P011-1er Chambre n°2 Sol Plancher Colle Linoleum, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment IIe de France SAS

117, Quai de Valmy
F-75464 Paris Cedex 10

Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 83 16 53 1 - Sine Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B





Page1/5



Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

EUROFINS ANALYSES POUR LE BÂTIMENT ILE DE FRANCE SAS Analyses IDF 117 Quai de Valmy 75010 Paris

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-032294-01 Référence laboratoire N° : 21EK052860

Reçu au laboratoire le : 22/04/2021

LAGNY-SUR-MARNE

Date d'émission de rapport : 27/04/2021 13:29 Référence de suivi du dossier N° : 21H010983 Date de réception :19/04/2021

Dale d'analyse : 26/04/2021 Référence dossier Client:21H010983 - RAAT_448LAL0102 A - Bâtiment 24 allée DES CEDRES 77400

N° éch.	Référence client	Description visuelle			aration	B1 11 1
			utilisée / Analyste	Nb prep / Nb grilles ou lames	Туре	Résultats
001	21H010983-001 - P001-1er - séjour/salor - Sol - Plancher - Colle - Linoleum	Matériau souple de type revêtement de sol (beige)	MET / DQK7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris) ; matériau de type colle (jaune)	et/ou attaque	Fibres d'amiante de type chrysotile		
002	21H010983-002 - P002-1er - séjour/salor - A, B, C, F - Cloisons - Enduit / Plâtre - Papier peint	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / DQK7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	21H010983-003 - P003-1er - séjour/salor - D, E, G - Mur - Enduit / Plâtre - Papier peint	Matériau de type peinture (blanc); matériau souple fibreux de type papier, carton (beige); matériau de type peinture (beige); matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET /DQK7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP / G7LY	2 / 2	14	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.









RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Technique

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-032294-01

Date d'émission de rapport : 27/04/2021 13:29 Référence de suivi du dossier N° : 21H010983

Page2/5

Référence laboratoire N° : 21EK052860 Reçu au laboratoire le : 22/04/2021

Date de réception :19/04/2021

Date d'analyse : 26/04/2021

Référence dossier Client:21H010983 - RAAT_448LAL0102 A - Bâtiment 24 allée DES CEDRES 77400

LAGNY-SUR-MARNE

Préparation Description visuelle Référence client Résultats utilisée / Nb prep / Nb Analyste grilles ou lames MET / DQK7 Matériau semi-dur de 1/2 Calcination Fibres d'amiante non type plâtre (blanc) et/ou attaque détectées acide (méthode interne de traitement) 004 MET / DQK7 1/2 21H010983-004 -Matériau fibreux de type Calcination Fibres d'amiante non papier peint (orange) et/ou attaque détectées P004-1er - séjour/salor - H - Mur facade acide matériau semi-dur de type plâtre (blanc) (méthode Enduit / Plâtre - Papier interne de peint traitement) Matériau semi-dur de MET / DQK7 1/2 Calcination Fibres d'amiante non type plâtre (blanc) et/ou attaque détectées acide (méthode interne de traitement) 21H010983-005 -MET / DQK7 1/2 Matériau dur de type Calcination Fibres d'amiante non P005-1er - Cuisine carrelage, faïence et/ou attaque détectées Sol - Plancher - Colle -(blanc); matériau dur de acide (méthode Carrelage type ciment-colle (beige) interne de traitement) MET / DQK7 006 21H010983-006 -Matériau de type colle 1/2 Calcination Fibres d'amiante non (jaune) ; matériau de et/ou attaque détectées P006-1er - Cuisine - A type peinture (beige); acide B - Cloisons - Enduit / matériau de type (méthode Plâtre - Peinture peinture (vert) ; matériau interne de semi-dur de type plaque traitement) (plâtreux) (marron)

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Matériau de type

système d'enduit

peinture (blanc)

matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ;

matériau semi-dur

(granulaire) (gris)

MET / DQK7

1/2

Calcination

et/ou attaque

acide

(méthode interne de

traitement)

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda. Rua Monte de Além, 62 4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

21H010983-007 -

Peinture

P007-1er - Cuisine - D Mur - Enduit / Plâtre -

007



Fibres d'amiante non

détectées







RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-032294-01

Date d'émission de rapport : 27/04/2021 13:29

Page3/5

Référence laboratoire N° : 21EK052860 Reçu au laboratoire le : 22/04/2021 Date d'analyse : 26/04/2021

Référence de suivi du dossier N° : 21H010983 Date de réception :19/04/2021

Référence dossier Client:21H010983 - RAAT_448LAL0102 A - Bâtiment 24 allée DES CEDRES 77400

LAGNY-SUR-MARNE

N° éch.	Référence client	Description visuelle Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats	
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Туре	Resultats
3)		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / DQK7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
800	21H010983-008 - P008-1er - Cuisine - C Mur facade - Enduit / Plâtre - Peinture	Matériau de type système d'enduit peinture (beige)	MET / DQK7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	21H010983-009 - P009-1er - Entrée - Sol - Plancher - Colle - Dalles de sol	Matériau souple de type revêtement de sol (collant) (blanc)	MET /F9F7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple de type revêtement de sol (vert)	MET /F9F7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type dalle de sol (beige)	MET /F9F7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010	21H010983-010 - P010-1er - Chambre n °1 - Sol - Plancher - Colle - Linoleum	Matériau souple de type revêtement de sol (beige)	MET / DQK7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.









RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-032294-01

Date d'émission de rapport : 27/04/2021 13:29

Page4/5

Référence laboratoire N° : 21EK052860 Reçu au laboratoire le : 22/04/2021

Référence de suivi du dossier N° : 21H010983

Date de réception :19/04/2021

Date d'analyse : 26/04/2021

Référence dossier Client:21H010983 - RAAT_448LAL0102 A - Bâtiment 24 allée DES CEDRES 77400

LAGNY-SUR-MARNE

Ν°	Référence client Description visuelle	Stérence elient Description visuelle	Technique Prép		aration	Décutes
éch.		Description viscone	utilisée / Analyste	Nb prep / Nb grilles ou lames	Туре	Résultats
		Matériau semi-dur de type dalle de sol (beige)	MET / DQK7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
011	21H010983-011 - P011-1er - Chambre n °2 - Sol - Plancher - Colle - Linoleum	Matériau souple de type revêtement de sol (gris)	MET / DQK7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris)	MET / DQK7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Observation(s) échantillon(s)

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MOLP: Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2005 - annexe 2, P-MO-SOP3291: version 0

MET: Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NF X 43-050: Janvier 1996, P-PS-SOP3368 : version 6

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.



Un matériau semi-dur (gris) est présent dans l'échantillon, en quantités trop faibles pour effectuer une analyse représentative de ce matériau.







RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-032294-01

Date d'émission de rapport : 27/04/2021 13:29

Page5/5

Référence laboratoire N° : 21EK052860 Reçu au laboratoire le : 22/04/2021

Référence de suivi du dossier N° : 21H010983 Date de réception :19/04/2021

Date d'analyse : 26/04/2021

Référence dossier Client:21H010983 - RAAT_448LAL0102 A - Bâtiment 24 allée DES CEDRES 77400

LAGNY-SUR-MARNE

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et au LAB GTA 44, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par META indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET)

est de 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre

d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre

d'amiante. NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur http://www.ipac.pt/.

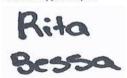
NB 7 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur

https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratório-de-análise-de-amianto/qualidade/. NB 8 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 9 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18).

NB 10 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :



Rita Bessa Technicienne analyste en

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.







CERTIFICAT DE QUALIFICATION

CERTIFICATION DE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER



Décerné à :

M. AYOUAZ Rabah sous le numéro : C017-SE04-2017

DOMAINE (S) CONCERNE (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANC <mark>E ENERGETIQUE (SANS MENTION)</mark>	Du 09/01/2018 Au 08/01/2023
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEUR <mark>ES</mark> DE GAZ	Du 19/06/2017 Au 18/06/2022
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTR <mark>IQUES</mark> DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 19/06/2017 Au 18/06/2022
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQ <mark>UES D'EXPOSITION AU PLO</mark> MB	Du 19/06/2017 Au 18/06/2022
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 19/04/2017 Au 18/04/2022
DIAGNOSTIC ÉTAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 03/07/2017 Au 02/07/2022

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

"Arrêté au 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au piomb ou agréées pour réaliser d'es diagnostics pionts dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifie par l'arrêté du 27 décembre 2011; Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques possibles de repérage et de diagnostic compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans les timmeubles batis et les critères d'accréditation des organismes de certification, Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères d'accréditation des organismes de certification des organismes de certification des organismes de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de perconnación de la réplace de l

Délivré à Thionville, le 09/01/2018 Pour QUALIT'COMPETENCES LAROUZ Soufian, Responsable Certification



QUALITICOMPETENCES

MATTERIAGE OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY

Saint Honoré Audit et sa marque Qualit'Compétences est accrédité sous le numéro 4-0569 Portée disponible sur www.cofrac.fr

SAINT HONORE AUDIT - 16, rue Villars - 57 100 THIONVILLE

Tél : 05 81 10 04 61 - Fax : 03 82 83 38 07 - mail : contact@qualit-competences.com

SARL au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville Ti 788 973 543 - N° de gestion 2015 8 12- Code NAF : 8559A





ANNEXE: Attestation d'assurance

Votre Agent Général M BEGUINOT HERVE ROND POINT DU PEROLLIER 29 CHEMIN DE VILLENEUVE 69130 ECULLY

04 37 50 28 80

N°ORIAS **08 045 454 (HERVE BEGUINOT)** Site ORIAS www.orias.fr



Assurance et Banque

SARL, ARC SOCOBAT EXPERTISES 17 CHEMIN DU CHARROI 69300 CALUIRE ET CUIRE

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire Souscrit le 17/02/2020

Vos références

Contrat 5411202104 Client 3718006904 Date du courrier 3 février 2021

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que : ARC SOCOBAT EXPERTISES

Est titulaire du contrat d'assurance n° **5411202104** ayant pris effet le **17/02/2020.**Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

Activité n°1: Diagnostics règlementaires relevant de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L.1334-6 du Code de la Santé Publique
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du Code de la Santé Publique
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L.133-6 du Code de la Construction et de l'habitation
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu par l'article L.134-6 du Code de la Construction et de l'habitation
- L'état des risques et pollutions tel que prévu par l'article L.125-5 du Code de l'environnement
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du Code de la construction et de l'habitation

AXA France IARD, S.A. su capital de 214 799 030 ×, 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire nº FR 14 22 057 460 * Entreprises régies par le Code des





- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation.
- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif mentionné à l'article L.133-11-1 du Code de la Santé Publique
- L'information sur la présence d'un risque de mérule

Activité n°2:

- Diagnostics de l'activité 1 hors cadre règlementaire
- Etat parasitaire
- Loi Carrez
- · Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Etat des lieux
- L'évaluation immobilière à valeur vénale et valeur locative
- Diagnostic réglementaire d'accessibilité handicapés
- Mesurage Loi Boutin
- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux ou démolition
- Diagnostic amiante avant relocation
- Diagnostic amiante avant-vente
- Diagnostic amiante partie privative (DAPP)
- Dossier technique amiante
- Contrôle visuel après désamiantage
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic Déchets

AXA France IARD. S.A. au capital de 214.799.030 ×, 722.057.460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR.14.22.057.460* AXA France Vie. S.A. au capital de 487.735.073,50 € 310.499.939 R.C.S Paris. TVA intracommunautaire n° FR.62.310.499.939 * AXA Assurances IARD Mutuselle. Société d'Assurance Mutuselle. Société d'Assurance tontre l'incendie, les accidents et risques divers Sinen.775.699.309. TVA intracommunautaire n° FR.39.775.699.309 * AXA Assurances Vie. Mutuselle. Société d'Assurance Vie. Sinen.775.699.309. TVA intracommunautaire n° FR.99.775.699.309 * AXA Assurances Vie. Mutuselle. Société d'Assurance Vie. Sinen.775.699.309. TVA intracommunautaire n° FR.99.775.699.309 * AXA Assurances Vie. Mutuselle. Société d'Assurance Vie. Sinen.775.699.309. TVA intracommunautaire n° FR.99.375.699.399 * AXA Assurances Vie. Mutuselle. Société d'Assurance Vie. Sinen.775.699.309 * AXA Assurances Vie. Sinen.775.699.309. TVA intracommunautaire n° FR.99.399.399. * AXA Assurances Vie. Mutuselle. Société d'Assurance Vie. Sinen.775.699.309. TVA intracommunautaire n° FR.99.399. * AXA Assurances Vie. Mutuselle. Société d'Assurance Vie. Sinen.775.699.309. * AXA Assurances Vie. Mutuselle. Société d'Assurance Vie. Sinen.775.699.309. * AXA Assurances Vie. Sinen.775.699. * AXA Assurances Vie. Sinen.775.699.309. * AXA Assurances Vie. Sinen.775.699. * AXA Assurances





- Diagnostic pollution de sols
- Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures (DRIPP) et contrôle plomb après travaux
- Assistance administrative et réglementaire consistant à communiquer et à veiller à la mise en application des textes de la loi et des obligations légales qui en découle pour ses clients
- Mesure d'empoussièrement en fibres amiantes dans les immeubles bâtis
- Mesurage des niveaux d'empoussièrement de fibres amiante au poste de travail
- Mesure du Radon
- · Analyse QAI (qualité de l'air)
- Infiltrométrie
- Analyse d'Hydrocarbure Aromatique Polycycliques (HAP) dans les enrobés routiers et / ou les machefers dans le cadre de diagnostics avant travaux ou avant démolition.
 A L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE SOLUTIONS.
 Il est précisé que :

l'analyse est réalisée en sous-traitance par un laboratoire COFRAC ou équivalent.

- Diagnostic technique global, les missions de maîtrise duvre construction restant exclues de la garantie du contrat.

A L'EXCLUSION DE TOUTES PRESTATION DE CONSEIL, PRECONICATION ET TOUTE MISSION DE BUREAU D'ETUDE
A L'EXCLUSION DE TOUTES ACTIVITES RELEVANT DE L'EXERCICE DE PROFESSION REGLEMENTEE AUTRE TELLE QUE CONSEIL JURIDIQUE ET LA GESTION IMMOBILIERE

Activité nº3:

Conseils, préconisations en solutions en retrait, recouvrement d'amiante.





La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du 01/01/2021 au 01/07/2021 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie Directeur Général Délégué



AXA France LARD. S.A. au capital de 214 799 030 ×, 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460+ AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €, 310 499 959 R.C.S. Panis. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 + AXA Assurances LARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents at risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 + AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 333 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 333 457 245 + Sièges socieux : 313 Terrasses de l'Arche 97277 Manterre cedex enthretaires régles par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances.





Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance	
Dont : Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance	
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance	

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en	
Faute inexcusable (dommages corporels)	2 000 000 € par année d'assurance	
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	2 500 000 € par année d'assurance	
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	1 200 000 € par année d'assurance	
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	300 000 € par sinistre	

C.G.: Conditions Générales du contrat.

AXA France JARD. S.A. au capital de 214 799 030 x. 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460* AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S. Panis. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 * AXA Assurances JARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents at risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 * AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 * Sièges socieux : 313 Terrasses de l'Arche 97277 Manterre cedex enthretinises régles par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261 C CGT – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances.





Numéro de rapport avant travaux : RAAT_448LAL0102

FIGHE SYNTHESE

MATERIEUX CONTENANT DE L'AMIANTE – PARTIE PRIVATIVE						
Date : Numéro : 448LAL0102	Adresse Loge	ement : 24 allée DES CEDRES 77400	LAGNY-SUR-MARNE			
Présence de calorifugeages, floca	ages ou faux plafonds amiantés (DA	<u>.PP)</u> : NON ⊠ OUI □				
Matériaux amianté	Localisation	Etat de conservation	Intervention effectuée sur le matériau amianté avant relocation			
Présence d'autres matériaux amia	antés dans le logement : NON 🗌	OUI ⊠				
Matériaux amianté	Localisation	Etat de conservation	Intervention effectuée sur le matériau amianté avant relocation			
			LE RC RT			
Colle - Linoleum	Séjour/Salon et Chambre n°2	мо				
1						
*I égende :						

Evaluation périodique visuelle 1

ND Non Dégradé

Surveillance du niveau d'empoussièrement

MD Matériau dégradé

Travaux de retrait ou d'encapsulage





<u>Préconisations à respecter pour les travaux d'aménagement intérieurs concernant les matériaux et produits contenant de l'amiante :</u>

Ces préconisations sont à prendre en compte dans le cas ou des matériaux amiantés ont été repérés dans votre

logement.

Il est interdit de déposer - arracher - les matériaux concernés.

Nous vous rappelons qu'en perçant ou en ponçant par exemple, vous pouvez être amenés à abîmer le matériau

contenant de l'amiante et ainsi libérer des fibres dans l'air.

Pour des travaux sur ou à proximité de ces matériaux nous vous conseillons d'avoir recours à un professionnel.

A défaut :

Vous pouvez recouvrir les dalles de sol par un lé, une moquette, avec encollage en périphérie de la pièce

seulement avec adhésifs ou pistolet à colle.

Vous pouvez percer ponctuellement sous réserve : d'utiliser des équipements de protection individuels adaptés et

jetables (kit de protection amiante : protection respiratoire jetable avec filtre P3, combinaison jetable de type

5...), de protéger la zone de travail, de travailler en mouillant préalablement le support, de nettoyer avec

serpillière humide après intervention (à jeter après travaux), d'utiliser un double ensachage pour les déchets

(matériels de protection, de nettoyage, poussières...) à jeter dans les dépôts spécifiés par les services municipaux,

de démonter sans casser, d'utiliser des outils manuels ou à faible vitesse de rotation...

Vous pouvez également consulter le site de la Cramif : http://www.cramif.fr

Date : Signature :